

## CONVOCAATION POUR LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze octobre, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le vingt octobre deux mil vingt et un.

### ORDRE DU JOUR:

- Décision modificative au budget communal
- Rétrocession esplanade du château
- Acquisition maison 17 Grande Rue
- Protocole de mise en œuvre du rappel à l'ordre
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – ALTUR Marie-Lise – COËNON Guy – HERBEAUX Etienne – FAERBER Jean-Paul – MARTENS Yannick – GATEAU Sophie – MECHELAERE Karine – RIVAS Delphine – TABANOU Victor – AMELINE Vanessa – QUENTIN Bérénice

Absents ayant donné procuration:

LOISY Pauline à QUENTIN Virginie  
HUGODOT Patricia à ALTUR Marie-Lise  
DAIGREMONT Jérôme à RIVAS Delphine  
ROZIER Luc à COËNON Guy  
FAYOL Jade à QUENTIN Bérénice

Absents : HEBERT Benoît – SIMON Francis

### **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que plusieurs études ont été faites pour l'aménagement du Bourg Centre (2009, 2010 et 2019) pour un montant global de 31.525,20 Euros.

Les frais de ces études ont été imputés comptablement à l'article 2031 du budget communal.

Or, il convient de régulariser ces sommes lorsque les études sont suivies de travaux.

Les travaux du Bourg Centre étant engagés cette année, il est proposé d'établir un titre à l'article 2031 – frais d'études pour 31.525,20 Euros et un mandat à l'article 2152 – installations de voirie pour le même montant.

Pour cela, le conseil, à l'unanimité, décide l'opération d'ordre budgétaire suivante au budget communal :

Chapitre 041

Recettes – article 2031 + 31.525,20 Euros

Dépenses – article 2152 + 31.525,20 Euros.

### **RETROCESSION ESPLANADE DU CHATEAU**

PAR LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a reçu un projet de vente du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble situé à Abondant, 42 Grande Rue au profit de la Commune pour les parcelles cadastrées :

Section F N°1470 pour une superficie de 00 ha 01 a 61 ca

Section F N°1526 pour une superficie de 00 ha 48 a 15 ca.

Cette vente interviendra à l'euro symbolique.

L'acte authentique sera signé prochainement, à l'issue des derniers travaux :

- Arbres dangereux abattus et replantés, élagage et nettoyage gui, conformément à la déclaration préalable N° 028 001 21 DP 00027 accordée le 16 Juillet 2021.

Demande que la rédaction de l'acte authentique soit faite par Maître TARDY-PLANECHAUD Vincent, notaire de la Commune, sis à Houdan.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer l'acte de vente dont l'objet a été énuméré plus haut, et tout document s'y rapportant.

### Intervention de Guy Coënon.

Va-t-on enlever la souche des arbres qui doivent être coupés ?

Normalement oui, cela apparaît dans la déclaration préalable.

## PAR FONCIERE DE VILLEROY

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la rétrocession de l'esplanade du château à la Commune, la Société FONCIERE DE VILLEROY se propose de rétrocéder la parcelle cadastrée :  
Section F N°1472 pour une superficie de 00 ha 10 a 30 ca

Cette vente interviendra à l'euro symbolique.

L'acte authentique sera signé prochainement, à l'issue des derniers travaux :

- Rejets des tilleuls à éliminer le long de la parcelle F N°1242
- Nivelage de la partie herbeuse, remblai avec terre, à l'entrée de la parcelle au fond

Les boîtes aux lettres seront installées sur la voie publique, en limite de propriété (là où elles sont actuellement).

Le service assainissement de l'Agglomération du Pays de Dreux sera consulté dans le cadre de la reprise sur la parcelle F N°1472 d'une vanne et d'un PE de refoulement.

Demande que la rédaction de l'acte authentique soit faite par Maître TARDY-PLANECHAUD Vincent, notaire de la Commune, sis à Houdan, avec la participation de Maître BOUTIN à Vannes (notaire de Foncière de Villeroy).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer l'acte de vente dont l'objet a été énuméré plus haut, et tout document s'y rapportant.

## **ACQUISITION MAISON 17 GRANDE RUE**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a reçu une proposition de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) de Chartres, représentant Monsieur Chemin Philippe, pour la vente du bien situé 17 Grande Rue au prix de 105.000 Euros, parcelle cadastrée F N° 1048 pour une superficie de 433 m2.

Le Conseil Municipal, considérant l'opportunité de ce bien situé aux abords du groupe scolaire, à l'unanimité, valide cette acquisition au prix demandé, financé sur les fonds propres de la collectivité, et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signature de tout document se rapportant à cette affaire.

### Intervention de Sophie Gateau

Comment se fera le financement ?

La ligne comptable se trouve déjà au budget pour l'achat d'une autre maison dans la Grande Rue, le financement est donc possible pour cette année.

## **PROTOCOLE DE MISE EN OEUVRE DU RAPPEL A L'ORDRE**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la justice de proximité et de la prévention de la délinquance ainsi que du renforcement du lien entre l'autorité judiciaire et les élus, le parquet du tribunal judiciaire de Chartres propose la signature de protocole de mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre.

Le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité dans la commune. Il ne s'applique pas pour des faits susceptibles d'être qualifiés de crimes ou délits, ou lorsqu'une plainte a été déposée ou encore lorsqu'une enquête judiciaire est en cours.

Cela peut concerner principalement les conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, certaines atteintes légères à la propreté publique, les incivilités commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, certaines contraventions aux arrêtés du Maire, certaines nuisances sonores, certains écarts de langage à l'encontre des forces de sécurité publique ou des élus, la divagation d'animaux sur le domaine public, l'abandon ou le dépôt d'ordures ou autres objets dans les espaces publics non appropriés.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le protocole de mise en œuvre du rappel à l'ordre
- Autorise Mme le Maire à signer ce protocole et tout document relatif à cette affaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Intervention de Virginie QUENTIN**

- Parmi les arbres qui doivent être abattus sur l'esplanade, voir s'il est possible d'en conserver un afin de réaliser une sculpture. Un devis va être demandé. Cela donnerait une touche d'originalité sur l'esplanade du château. Il faudra voir également avec l'Architecte des Bâtiments de France s'il n'est pas opposé à ce projet.

- Les Flambarts. Validation de la participation pour le samedi 11 décembre (Charivari et régates des Flambarts). Seront présents : Delphine, Vanessa, Karine, Bérénice, Marie- Lise, Yannick et Virginie.

- Fonds départemental de péréquation, 1<sup>ère</sup> dotation : versement de 46 227,53 €.
- ESPAD O Night 2021 : (Entente Sportive des Pompiers de l'Agglomération Drouaise) organise une course d'orientation nocturne le samedi 4 décembre. Propose différents parcours. Environ 100 participants. Départ et arrivée à la salle polyvalente.
- Rue du potager. Les riverains ont été reçus en mairie car ils sont excédés. Avec les travaux, beaucoup de personnes prennent la rue du Potager à contresens. Avec le prochain aménagement, il devrait y avoir un resserrement au niveau du carrefour. De plus, ils déplorent une vitesse excessive dans cette rue : il est proposé de modifier le stationnement au bout de la rue (côté rue de la Demoiselle). Un essai va être réalisé en positionnant des blocs en plastique (stationnement alterné) afin de faire ralentir les véhicules.
- Bourg centre : les travaux avancent correctement. Les traversées de route (phase 2) vont être réalisées à partir de la semaine prochaine. Ensuite l'entreprise STAG changera les compteurs vétustes. Vers la mi-novembre, ils enchaîneront avec le chantier de la rue de la République (il doit être engagé avant la fin de l'année : subvention FACE perçue par le SIE ELY dans le cadre du plan de relance).
- Inauguration du cirque Oxy more le 20 novembre (en fin d'après-midi). Propose des ateliers cirques, spectacles, etc. Plus de 40% des inscrits aux ateliers viennent d'Abondant.
- Le site du SIE-ELY est opérationnel. A consulter car il communique des informations utiles.
- Projet salle polyvalente. Déclaration préalable déposée en début de semaine.
- Salon de l'habitat à Dreux le 5, 6 et 7 novembre : des entrées gratuites sont disponibles en mairie.
- Remerciements à Jean-Paul et Josette FAERBER pour leur investissement concernant le fleurissement de la commune ainsi qu'aux agents des services techniques, Marc et Hervé.

#### **Intervention de Marie-Lise ALTUR**

- A assisté à une réunion sur l'ENT (Espace Numérique de Travail). L'ENT permet aux écoles de communiquer avec les familles et propose des ressources numériques. Auparavant, Beneylu School était financé par Eure-et-Loir numérique. A partir de février 2022, un nouvel ENT devra être financé par les municipalités. PRIMOT : adhésion + cotisations annuelles pour les 2 écoles : 610€. Voir avec l'équipe enseignante si une autre plateforme peut être utilisée, en fonction de leurs besoins. En effet, il existe des ENT gratuits ; souvent on paie pour des ressources que l'on n'utilise pas.
- Deux interphones vont être changés pendant les vacances de la Toussaint, au restaurant scolaire et à l'école élémentaire.
- Des devis ont été demandés pour remplacer le portillon de l'école élémentaire car il a été posé sans semelle et donc il travaille, empêchant la gâche électrique de fonctionner correctement.
- Conseil d'école de la maternelle. Une demande a été faite pour que le parking soit éclairé le matin à 7h. Il avait été éteint à la suite d'une demande des riverains qui se trouvaient gênés par le bruit du City. Les candélabres seront éteints à 20h30 et rallumés à 6h30.
- Lors de la commission fleurissement, il a été proposé de fabriquer un hôtel à insectes : vu avec un animateur du périscolaire, il est volontaire pour réaliser ce projet avec les enfants.

#### **Intervention de Yannick MARTENS**

- Feux très fréquents à Brissard. Que faire pour éviter ces nuisances ? Il est proposé de prendre contact avec les personnes concernées.

#### **Intervention de Bérénice QUENTIN**

- Rappelle la fête du safran à Broué le dimanche 24/10/2021.

#### **Intervention de Vanessa AMELINE**

- Remercie pour les jardinières rue de la Croix des Vignes. Elle va mettre des fleurs et les entretenir.

#### **Intervention de Delphine RIVAS**

- A été informée qu'un bus opérerait un demi-tour le matin à cause des travaux (entre la rue des Minières et la rue du Potager) : à vérifier.

#### **Intervention de Etienne HERBEAUX**

- Travaux dans la Grande Rue : Gaines passées pour enfouissement électricité, fibre et Télécom. L'entreprise STAG intervient pour changer les compteurs plomb et les bouches à clés défectueuses. Les nouveaux compteurs seront à télérelève.

- Enfouissements rue de la République : prolongé rue de Fermaincourt (2 poteaux à déposer).
- Informe qu'il y a un sapin qui pousse entre 2 tombes au cimetière, risquant de les endommager : il va être coupé et mis dans la cour de la mairie pour Noël.

#### **Intervention de Guy COËNON.**

- L'association New Team Airsoft a été reçue en mairie car elle souhaite acquérir un terrain sur Brissard. Un avis défavorable a été donné car le lieu n'est pas adapté pour ce type d'activité, notamment à cause de nuisances sonores potentielles (maisons proches, de questions de sécurité (accès pompier, promeneurs à proximité) et de dégradation du paysage naturel. Ce terrain se trouve en bordure d'un chemin très fréquenté par des familles, des piétons, des cyclistes et des cavaliers. Il faudrait plutôt trouver un terrain isolé, loin des habitations.

- Colis de Noël : 2 échantillons ont été livrés. Après dégustation, le CCAS a validé le même fournisseur que l'an passé. 101 colis simples à 20 € et 63 colis doubles à 30 € seront commandés. Plusieurs personnes ont refusé le colis et demandé qu'il soit donné à des personnes défavorisées : à voir en réunion de CCAS.

#### **Intervention de Jean-Paul FAERBER**

Suite à la commission fleurissement, il est proposé :

- de fleurir le centre de la commune avec des fleurs annuelles et l'extérieur avec des vivaces.
  - de mettre le râteau-faneur à côté du rond-point de la Croix des Vignes (le sceller afin d'éviter qu'il soit volé !).
  - de déplacer les jardinières situées devant le bar sur les balustrades de la rue de l'Ornette / Croix des Vignes.
  - d'embellir la Croix de Mme de Tourzel au Bout de ville.
  - de fleurir le perron de la mairie.
  - d'acheter un pommier pour la Place des 3 pommiers, l'un des 3 n'ayant pas survécu.
- Dépenses de l'année pour le fleurissement : 2000 €. L'an prochain il y aura moins de dépenses car pas de rosiers à acheter. En espérant ne pas déplorer de nouveaux vols....
- S'est fait interpellé pour les gouttières du logement au-dessus de la bibliothèque. L'intervention doit avoir lieu très prochainement afin de nettoyer ces gouttières : nécessité d'utiliser une nacelle, donc à optimiser avec une autre intervention.
  - Décorations de Noël : Propose de repeindre les anciennes décorations en bois réalisées il y a quelques années avec des bénévoles : 2 ateliers vont avoir lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures dix minutes.

Le Maire,

